

AVIS DE COURSE

Nom de la compétition : Les régates de rentrée
Dates complètes : 24, 31 août et 07 et 14 septembre 2019
Lieu : La Rochelle
Autorité Organisatrice (OA) : Ligue de voile Nouvelle Aquitaine
Grade : 5 B
Série(s) : Laser Radial / Bic 293

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 Les règlements fédéraux.
- 1.3 Les règles de classe si elles s'appliquent.

2. PUBLICITE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la (des) série(s) Laser et Bic 293
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire le jour de la compétition.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FF Voile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité.

4. DROITS À PAYER

Les droits d'inscription sont les suivants : 7,00 € par jour et par coureur

Série	Montant
Laser	7,00 €
Bic 293	7,00 €

5. PROGRAMME

Programme	Date	Heure
Inscription	Pour chaque journée	10 h 00
Clôture des inscriptions	Pour chaque journée	12 h 00

Jours de course (*incluant la course d'entraînement si nécessaire*)

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classes
Pour chaque journée	13 h 30	Laser
	13 h 45	Bic 293

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées suivant les prescriptions fédérales

Ligue de Voile Nouvelle-Aquitaine
 MAJ le 22/02/2019

7. LES PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront de type Technique ou Raid
 7.2 L'emplacement de la zone de course est défini en annexe.

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

- 9.1 **1** -course(s) devra (devront) être validée(s) pour valider la compétition.
 9.2 (a) Quand moins de **3** courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.
 (b) Quand **3** courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

Des prix seront distribués aux vainqueurs.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité (RCV 4). En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :
 Ligue de voile Nouvelle Aquitaine antenne de La Rochelle : 05 46 44 58 31

SITUATION DU PLAN D'EAU - HORAIRE DES MAREES

Port de	Baies de	Date	Basse mer	Pleine mer	Coefficient
La Rochelle		24/08/2019	17 h 31	11 h 36	47
La Rochelle		31/08/2019	12 h 07	18 h 31	108
La Rochelle		07/09/2019	18 h 10	13 h 10	42
La Rochelle		14/09/2019	11 h 59	17 h 48	82